

Déclaration du Millénaire



PNUD

Suivi du sommet du Millénaire

Dakar, juillet 2001

La Déclaration Internationale du Millénaire est issue d'une série de conférences tenues dans les années 90.

Ces conférences ont sélectionné plusieurs objectifs plus connus sous le nom d'Objectifs de Développement International.

Au regard de la disponibilité des données durant les années 90 et le fait que plusieurs pays considèrent 1990 comme une année de base, le suivi du millénaire couvre la période 1990 – 2015.

Environ 180 pays, représentés par leur Premier Ministre ou par un membre du Gouvernement, ont décidé de l'augmentation des objectifs de la **Déclaration Internationale du Millénaire de septembre 2000**.

Ces objectifs et les indicateurs correspondants sont la base du présent rapport, réalisé par la **Mission Résidente du PNUD** en collaboration étroite avec les Agences des Nations Unies et du Gouvernement du Sénégal. Il s'appuie exclusivement sur les statistiques officielles disponibles.

Conformément aux recommandations de l'**Assemblée Générale des Nations Unies**, la **Mission Résidente du PNUD** a impliqué les autres **Agences des Nations Unies** représentées au Sénégal, les Missions Résidentes de la **Banque Mondiale** et du **Fonds Monétaire International**, dans le suivi de la Déclaration du Millénaire.

Enfin, la **Mission Résidente du PNUD** considère l'actualisation et la diffusion des objectifs et des indicateurs correspondants comme une partie intégrante du suivi de la Déclaration du Millénaire.

Au Sénégal, le suivi de la Déclaration Internationale du Millénaire se propose de rendre compte des éléments ci-après :

- le contexte du développement national ;
- l'extrême pauvreté ainsi que les indicateurs pertinents y afférents ;
- la problématique du VIH/SIDA au Sénégal et les stratégies et mécanismes nationaux pour une meilleure maîtrise de cette pandémie ;
- l'état de l'accès aux services sociaux de base au Sénégal et les objectifs nationaux en la matière ;
- la problématique de la sécurité alimentaire au Sénégal et les perspectives nationales en la matière ;
- la réponse sénégalaise à la problématique de l'éducation de base pour Tous et les perspectives ;
- l'égalité entre genre et les stratégies nationales sur ce sujet ;
- la lutte contre la mortalité infanto-juvénile ;
- la santé de la reproduction au Sénégal en identifiant les indicateurs clé permettant de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine ;
- l'environnement et les stratégies de préservation élaborées de même que les indicateurs pertinents en la matière.

Objectifs	Les objectifs de développement seront-ils atteints ?				Etat de l'environnement			
<u>Extrême pauvreté</u> Réduction de moitié, en 2015 , de la proportion des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté nationale.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>HIV/AIDS</u> Arrêter et renverser la tendance à l'expansion du HIV/AIDS en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Faim</u> Réduire de moitié, en 2015 , la proportion de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Accès à l'eau potable</u> Réduction de moitié, en 2015 , de la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Education primaire universelle</u> Achever l'éducation primaire universelle en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Egalité des genres</u> Achever l'égalité dans l'accès des filles et des garçons à l'école primaire et secondaire en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Santé de la reproduction</u> Réduire le ratio de la mortalité maternelle de ¼ en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Mortalité des moins de 5 ans</u> Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible
<u>Environnement</u> Renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	très faible

SOMMAIRE

I – SENEGAL : CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT	5
II - EXTREME PAUVRETE.....	8
III – VIH / SIDA.....	11
IV – ACCES A L’EAU POTABLE.....	13
V – SECURITE ALIMENTAIRE	13
VI - EDUCATION.....	15
VII – PARITE GENRE.....	17
VIII – MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
IX – SANTE DE LA REPRODUCTION	19
X – ENVIRONNEMENT	20

I – Sénégal : Contexte du développement

I - 1 Economie et Pauvreté

Avec une superficie de **196 722 km²**, le Sénégal est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La réforme territoriale en cours propose la suppression des 10 régions administratives du Sénégal, le remplacement des 30 départements par 35 provinces et des 320 communautés rurales par des communes rurales.

La population du Sénégal est estimée à 9 582.542 millions d'habitants en 2000 et croît au taux annuel de 2,7%. Le Sénégal a accepté son entrée dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) Son PIB moyen par habitant était de \$545 au cours des années 1996 à 1998.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour l'année **2000**, le Sénégal, avec un indice développement humain (IDH) de **41,6%**, est classé **155^{ème} sur 174 pays** à partir des données de 1998, et pour l'année **2001**, il occupe le **145^{ème} rang sur 162 pays** avec un IDH de **42,3 %** calculé sur la base de données de 1999.

Rappelons que l'IDH d'un pays est défini comme la moyenne arithmétique de trois dimensions fondamentales du développement : la longévité (exprimée par l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'instruction (exprimé par une mesure combinant le taux d'analphabétisme des adultes et les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur) et le niveau de vie (exprimé par le PIB par habitant en dollars US à parité de pouvoir d'achat).

Au Sénégal, l'économie et la plupart de sa population dépendent de l'agriculture qui représente 10,6% PIB et 9% des exportations. La contribution de l'industrie au PIB, en 1996, est de 20%, ce secteur est faiblement lié au secteur primaire. Le tourisme représente 9% du PIB en 2000.

Selon le diagnostic de la pauvreté au Sénégal réalisé par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) « la croissance réalisée n'est pas encore de qualité, elle est restée irrégulière et très fragile. On a noté une variabilité de près de 1,6 pour une croissance moyenne de 2,7%. Elle est largement tirée par des sous - secteurs peu

pourvoyeurs d'emplois (huileries, usines de traitement de produits halieutiques, phosphates, le ciment, le tourisme et la télécommunication) ».

Elle note également, « la situation précaire du secteur primaire combinée à un secteur secondaire, insuffisamment compétitif, n'a pas été favorable à la création d'emplois et à l'amélioration de la distribution des revenus. Par ailleurs, la faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (3 produits font près de 60% du total) inhibent pour beaucoup le potentiel de croissance. L'agriculture ne représente que 10% de la formation du Produit intérieur brut. La croissance de l'élevage est faible. Le sous secteur de l'élevage réalise en moyenne annuelle un taux de croissance de 3% en termes réels ».

Enfin, le contexte de développement du Sénégal est caractérisé, aussi, par un certain nombre de problèmes notamment :

- – la qualité de la croissance qui semble ne pas profiter aux pauvres malgré sa relation positive avec la réduction de la pauvreté,
- – la répartition asymétrique des revenus qui n'a pas encore évolué,
- - l'expansion du secteur informel, très convoité par les institutions de sécurité sociale et de prévoyance retraite, mais qui n'est toujours pas intégré dans l'assiette fiscale,
- - les résistances dans la mise en œuvre de mesures vigoureuses en faveur de la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités du Parlement, l'effectivité de la décentralisation, la réforme de l'Administration, la participation de la société civile à la gestion des affaires publiques, la transparence dans le paiement des impôts et dans le choix des investissements publics. En effet, la bonne gouvernance ne s'adresse pas exclusivement à l'appareil gouvernemental mais elle met en évidence son rôle d'une part dans **l'implication** et la **responsabilisation** des acteurs et d'autre part, dans la **transparence** de la gestion des affaires publiques,
- - l'alternance politique intervenue depuis mars 2000 et confrontée, présentement, aux attentes pressantes des populations,
- - la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires,

- - la situation politique pesante avec 60 partis politiques ou plus,
- - l'éventualité de la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI),
- - la réforme territoriale ou « provincialisation » pendante,
- - les menaces de grèves des syndicats,
- - et le lancinant conflit de la Casamance qui perdure dans la partie sud du pays et freine les actions de développement locales et nationales.

Caractéristiques de la pauvreté

Le principal défi auquel tous les efforts sont consacrés est la lutte contre la persistance et l'expansion de la pauvreté avec **33%** des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (**ESP 1991**) et **65%** de la population (**ESAM 1994**).

Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Population	9.582.542	1998
Taux de croissance population	2,3%	1998
Espérance de vie à la naissance	52	1998
PNB par tête (us\$)	509	1999
Dette extérieure/PIB (en us\$)	80,6%	1999
Population en dessous seuil pauvreté	35%	1997
Prévalence HIV/AIDS chez les adultes	1,40%	2000
Population avec accès à l'eau potable	72,7%	2000
Proportion malnutrition chez les - 5ans	18,4	2000
Taux des inscrits au primaire	60%	1998
Filles/Garçons école primaire	0,90	1999
Taux de mortalité des moins de - 5 ans	145,7	2000
Taux de mortalité maternelle	510	1992

Au Sénégal **33%** des individus étaient des pauvres en **1991** avec un seuil de pauvreté par individu de 110,8 F.cfa par jour autorisant un apport énergétique de 2400 calories. En **1995**, la proportion des individus pauvres est passée à **65%** avec un seuil de pauvreté de 392 F.cfa par jour.

Cette dégradation des conditions de vie est encore plus nette au niveau de la pauvreté dite extrême (la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté) qui est passée de **6,6%** en 1992 à **12,9%** en 2000.

La pauvreté a gagné les villes et le monde rural avec des différences géographiques importantes tant dans son ampleur qu'au niveau de ses spécificités (en 1994, la zone rurale, avec 60% de la population, regroupait 80% des pauvres).

Les populations à risque sont les enfants, les jeunes et les personnes âgées en particulier les femmes.

Le relevé, de quelques caractéristiques sectorielles de la pauvreté, établi par la DPS est le suivant :

L'éducation préscolaire destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans, à la rentrée scolaire 1998/99, a accueilli 23.525 élèves dans 320 établissements, les filles représentent 51 % des effectifs scolarisés. L'essentiel de l'offre d'éducation préscolaire (72 %) est concentrée dans les régions de Dakar (49 %), Thiès (14 %) et Ziguinchor (9 %). Le taux national de pré-scolarisation est inférieur à 3 %.

L'élémentaire, le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est de 68,3 % en 1999/00 et le nombre d'élèves par enseignant est de 61

L'enseignement secondaire, le taux de scolarisation est passé de 8,9 % en 1997/98 à 9,04 en 1998/99 avant de baisser à 8 % en 1999/00. Il a connu une progression de l'effectif des filles qui est passé de 33% en 1990/91 à 40 % en 1998/99.

L'enseignement supérieur a connu un accroissement de ses effectifs avec un rythme moyen de progression de 4,3 % par an sur la période 1990-1998.

Le niveau global d'analphabétisme est passé de 68,9 % en 1988 à 48,9 % en 1999 avec des disparités entre les hommes (47,9 %) et les femmes (49,9 %).

La couverture vaccinale, seuls 42 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31 % avant leur premier anniversaire. Les infrastructures de santé de base sont constituées par les postes de santé (niveau village, communautés rurales), les centres de santé (niveau commune), les hôpitaux de région (niveau région) et le CHU (niveau national). Le faible accès aux services de santé maternelle et infantile ne favorise pas les consultations prénatales qui permettent le dépistage des grossesses à risque et les maladies prénatales, l'assistance à l'accouchement, les soins postnatals, les consultations de nourrissons, les consultations nutritionnelles et les vaccins.

L'accès à l'eau potable, l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)) en l'an 2000 est loin d'être atteint. Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour.

En milieu rural, les besoins en eau potable estimés à 414272 m³, sont couverts à hauteur de 54% avec de fortes disparités d'une région à une autre.

Les taux de connexion au réseau de l'Office National de l'Assainissement au Sénégal (ONAS) sont encore faibles. Le système d'assainissement urbain est encore peu performant, seuls 13% des ménages sont raccordés à l'égout tandis que 46% ont recours aux fosses et 38% ne disposent d'aucun système d'évacuation des eaux usées.

I – 2 Efforts du Gouvernement

Après 40 années de règne du parti socialiste, le Sénégal connaît depuis 16 mois une alternance portant les libéraux au pouvoir.

Certes, l'Etat a cessé d'être le principal employeur depuis 1984 (Commission de Contrôle de la Masse Salariale de la Fonction Publique) mais ce nouveau pouvoir se propose de responsabiliser davantage le secteur privé pour une meilleure gouvernance.

Par ailleurs, le Sénégal connaît une croissance régulière de 5% en moyenne depuis 1995 c'est-à-dire une année après la dévaluation du franc cfa.

Le changement de régime intervenu le 19 mars 2000 a créé des attentes considérables pour la satisfaction desquelles, les autorités se sont engagées dans la mise en place de projets et de programmes structurants d'envergure nationale. Il s'agit, en particulier, des **Grands projets du Président de la République** et la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux programmes en particulier la stratégie de lutte contre la pauvreté.

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un cadre macro-économique stable avec un taux de croissance moyen 5% (1996/2000), une maîtrise de l'inflation à 0,7% en 2000 et une politique budgétaire qui a dégagé un excédent d'environ 1,5% du PIB en 2000. La dette due aux créanciers multilatéraux s'élève à 1439,7 milliards (mars 2001) contre 1419,7 milliards (à la fin de l'année 2000). Elle représente ainsi 66,5 % de la dette totale et la Banque mondiale détient 62 % des créances au titre de la dette multilatérale. L'encours de la dette vis-à-vis des créanciers bilatéraux a baissé de 5,6 milliards entre décembre 2000 et mars 2001 et se situe à 69,8 milliards. Le Sénégal est éligible depuis l'an 2000 à l'initiative PPTE de réduction de la dette.

Le Gouvernement s'est résolument engagé à promouvoir des mesures de stabilisation du cadre macro-économique au moyen d'un recentrage de ses activités sur ses missions premières et en renforçant le rôle du secteur privé.

Considérant sa principale priorité qui consiste à réunir les conditions pour vaincre la pauvreté, le Gouvernement souhaite, avec l'enquête budget-consommation 2000/2001, actualiser et affiner les statistiques améliorant ainsi le Cadre de Stratégie globale de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) impliquant tous les acteurs.

I – 3 Programme de lutte contre la pauvreté

Depuis décembre 1997, le Gouvernement du Sénégal a adopté un programme de lutte contre la pauvreté (**PLP**) comprenant les composantes suivantes :

- **composante1** : accroissement des revenus et création d'emplois,
- **composante2** : amélioration de l'accès aux services sociaux de base,
- **composante3** : promotion économique de la femme,
- **composante4** : renforcement des capacités des collectivités de base et amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages,
- **composante5** : les filets de sécurité.

De plus, le Gouvernement vient de procéder au lancement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**DSRP**) pour une meilleure coordination des politiques visant la réduction de la pauvreté. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP, sera finalisé pour le 31 décembre 2001.

Partenariat pour lutter contre la pauvreté

Avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans le développement d'initiatives pour la réduction de l'ampleur de la pauvreté.

Ainsi, il a impliqué tous les acteurs, collectivités locales, société civile, ONG et les départements ministériels concernés et obtenu le soutien des partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, PNUD, UNICEF, UE, GTZ, etc.).

II - Extrême pauvreté

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

Indicateur : Proportion population en dessous du seuil national de pauvreté (dollar/jour et calories).

II – 1 Extrême pauvreté : Situation et tendances

En 1994, la première enquête budget-consommation (ESAM) a permis d'évaluer la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories par personne et par jour) à 65,3%. Par contre le pourcentage des ménages pauvres est de l'ordre de 58%. Plus récemment, en 1996, la pauvreté (seuil de 2 \$ par personne et par jour), évaluée à partir de l'enquête sur les dépenses des ménages de Dakar, s'élevait à 50,7 %, soit un habitant sur deux dans cette zone où la pauvreté est la plus faible du Sénégal.

L'extrême pauvreté (au seuil de 1\$) combinant des indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté, à l'absence de données collectées sur l'ensemble du territoire après 1994, représente 12,9% à Dakar.

La profondeur de la pauvreté au niveau régional.

En termes de gap, Kolda, Fatick, Tambacounda, Ziguinchor et Kaolack recensent les situations de précarité les plus importantes (déficit de 39,5 %, 31,6 %, 31,3 %, 23,3 % et 20,5 % du seuil de pauvreté respectivement). Les ménages de ces régions observent une précarité supérieure à la moyenne nationale qui est de 21,7 % du seuil de pauvreté. En revanche, une situation intermédiaire se dégage pour Diourbel, St Louis et Louga avec respectivement 24 %, 22 % et 15 %. A Dakar, les déficits des ménages démunis sont faibles et tournent autour de 4,6 % du seuil de pauvreté.

Profondeur de la pauvreté régionale en 1992 et 1995

	ESP 1992	ESAM 1995	Evolution
Profondeur			
Dakar	0,1	4,6	+ 3,5
Kolda	39,5	33,1	+ 6,4
Ziguinchor	23,3	29,9	+ 6,6
Diourbel	6,5	23,9	+ 14,7
St Louis	6,5	22,3	+ 15,8
Tamba	31,3	24,2	- 7,1
Kaolack	20,5	32,2	+ 11,7
Thiès	11,0	26,5	+ 15,5
Louga	14,8	14,6	- 0,2
Fatick	31,6	37,8	+ 6,2
National	14,8	21,7	+ 6,9

Source : ESP, 1992 et ESAM, 1995

La population la plus pauvre parmi les pauvres est estimée à 8,8 % de la population totale en 1992 et à 10,5 % en 1995. Elle est inégalement distribuée entre les différentes régions. Les régions les plus touchées sont Fatick, Kaolack, Ziguinchor et Kolda. Dakar et Louga, ont les contributions les plus faibles, entre 1 et 5 % de leur population totale. St Louis bénéficie d'une situation intermédiaire.

Sévérité de la pauvreté régionale

	ESP 1992	ESAM 1995	Evolution
Sévérité			
Dakar	0,04	1,5	+ 1,46
Kolda	26,4	16,6	- 9,8
Ziguinchor	15,4	16,9	+ 1,5
Diourbel	2,8	11,0	+ 8,2
St Louis	3,5	9,9	+ 6,4
Tamba	22,6	11,4	- 11,2
Kaolack	11,0	16,2	+ 5,2
Thiès	5,7	13,4	+ 7,7
Louga	6,5	4,9	- 1,6
Fatick	19,0	21,4	+ 2,4
National	8,8	10,5	+ 1,7

Sévérité de la pauvreté régionale en 1992 et 1995

La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales. Au Sénégal, la pauvreté est très inégalement répartie selon le milieu de résidence. En 1994, la zone rurale (où vivent près de 60% de la population) regroupe 80% des pauvres. Sur cinq pauvres sénégalais, quatre vivent dans le monde rural. Pendant ce temps, Dakar et les autres villes contribuent respectivement pour 7,5% et 12,4% à la pauvreté. Celle-ci est également plus prononcée dans le milieu rural où l'indice numérique est de 85,6% (contre 33,4% dans le milieu urbain) en 1994. Cette caractéristique rurale de la pauvreté est aussi confirmée par les indicateurs de profondeur et de sévérité qui y sont respectivement de 32,5% (contre 6,9% dans le milieu urbain) et de 16,5% (contre 2,4% dans le milieu urbain).

Le principal défi auquel le Sénégal concentre tous ses efforts est la réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en particulier à Dakar (12,9% de la population).

Pour atteindre cet objectif, le Sénégal devra réaliser, au cours des prochaines années, une croissance à 2 chiffres. Ce taux de croissance est parfaitement réalisable au regard du taux de croissance moyen de 5% sur la période, 1996/2000. Des estimations récentes montrent qu'à ce rythme, il lui faudra presque **40 ans** pour doubler le PNB par tête (**509 \$ US**) de 1999.

Estimation de l'extrême pauvreté

L'estimation de l'extrême pauvreté n'est pas aisée eu égard au fait que les données sur lesquelles s'appuie le programme de pauvreté proviennent de l'Enquête Sur les Priorités (ESP) réalisée entre **septembre 1991** et **janvier 1992**.

Cette difficulté est confortée d'une part par l'existence de deux (2) enquêtes **ESP (1991/92)** et **ESAM (1994/95)** dont les méthodologies sont différentes et d'autre part, par l'absence de données collectées sur l'ensemble du territoire après 1994.

Autrement dit, l'actualisation des données relatives à la pauvreté se pose avec acuité et suggère que les prévisions relatives à une augmentation de l'extrême pauvreté soient considérées avec prudence.

II – 2 Contraintes de l'objectif

Pour réduire de moitié l'extrême pauvreté en 2015, les autorités se sont engagées dans la promotion des investissements impliquant le secteur privé en particulier dans les secteurs agricoles et hydrauliques.

Dans cette perspective, elles se sont dotés d'une Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (**APIX**) impliquant le secteur privé afin d'atteindre un taux d'investissement **30%** du **PIB** (entre 1990 et 2000, il est passé de **13,8%** à **20,6%**). De plus, elles se sont engagées dans la mise en place de **19.500 bassins de rétention** pour une maîtrise de l'eau en faveur d'une agriculture durable. Cette initiative salubre contribuera à la réduction de la dépendance de l'agriculture aux aléas de la pluviométrie. Parmi les contraintes de l'objectif on note :

- ◆ le développement de l'agriculture par l'accès au crédit dans le monde rural,
- ◆ le développement des produits agricoles (conservation, distribution et consommation),

- ◆ la promotion et la diversification des exportations de produits agricoles de base,
- ◆ la modernisation de l'agriculture et le développement des infrastructures rurales (routes, pistes de production, eau, électricité, téléphone),
- ◆ l'examen de la fiscalité afin de l'adapter à l'environnement économique des entreprises.

II – 3 Politiques et Programmes

Le lancement du **DSRP** fait suite au Programme Intérimaire de lutte contre la pauvreté adopté en décembre 1997.

Ce Cadre de Stratégie globale de Lutte contre la Pauvreté (**CSLP**) s'appuiera sur un Observatoire pour le suivi et l'harmonisation des statistiques. La mise en place de cet observatoire de la pauvreté contribuera, assurément, à l'amélioration de l'appareil statistique composé d'un producteur institutionnel, la **DPS**, des services statistiques des ministères techniques et de ceux de la société civile (ONG, secteur privé, etc.).

Cette initiative du Gouvernement participe du pilotage de l'objectif de réduction de moitié, en **2015**, de la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté Plusieurs programmes contribuent à la réalisation de cet objectif notamment :

- le Programme National d'Infrastructures Rurales (**PNIR**),
- le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (**PADMIR**),
- le Programme National d'Infrastructure Rurale (**PNIR**),
- le Projet de Nutrition Communautaire (**PNC**),
- le Fonds d'Investissements Sociaux (**FIS**),
- l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (**ASER**),
- le Fonds de Développement Local (**FLD**),
- le Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Forestier (**PAEF**) à Kolda,
- le Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Paysan (**PAEP**) de la région des Niayes,

- la Promotion des Exportations (**PROMEX**),
- le Programme National de Développement Sanitaire (**PNDS**) opérationnalisé par le Programme de Développement Intégré de la Santé (**PDIS**),
- le Programme Décennal d'Education et de Formation (**PDEF**),
- le Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit Au Sénégal (**PAMECAS**),
- les aménagements hydro - agricoles.

Considérant, qu'au rythme actuel, il faudra au Sénégal 40 ans pour doubler son revenu par tête (509 \$ US), les autorités se fixent un taux de croissance à 2 chiffres afin d'atteindre cet objectif.

Enfin, pour conduire cette stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a besoin de l'appui des partenaires au développement du Sénégal.

II – 4 Domaine de coopération

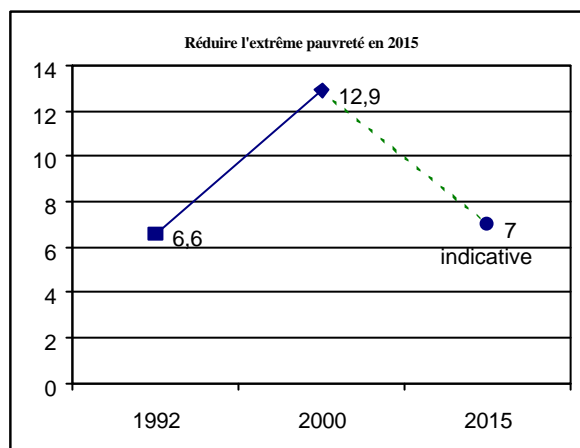
Les domaines prioritaires de cette coopération sont :

- la mobilisation des ressources pour le financement des infrastructures conformément aux objectifs du plan **OMEGA** initié par le Président de la République,
- l'accès à l'eau potable dans le monde rural,
- l'électrification rurale,
- le développement de l'agriculture par la mise en place d'aménagements hydro - agricoles,

- l'amélioration de l'accès au crédit surtout dans le monde rural,
- et l'accès au marché sous-régional et mondial par la promotion des exportations.

II – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort Moyen Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible



III – VIH / SIDA

Objectif : Arrêter et renverser la tendance à la propagation du VIH / SIDA en 2015

Indicateur : Taux de prévalence au niveau des adultes (15-49 ans).

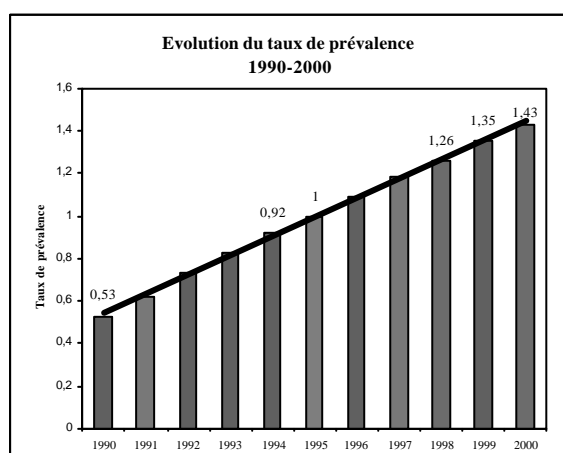
III – 1 Situation et tendances du VIH / SIDA

Le Programme National de Surveillance Sentinelle de l'Infection du VIH / SIDA du Sénégal est fort d'une expérience de onze (11) années (1989-2000).

Référence mondiale dans la lutte contre le VIH / SIDA, le Programme National de Lutte contre le Sida du Sénégal bénéficie de l'appui des autorités qui en font une priorité et du soutien des partenaires au développement convaincus de la véracité et de la pertinence des résultats diffusés dans le monde entier.

Sans être exhaustif, ce programme est soutenu par l'O.M.S., l'ONUSIDA, l'USAID/FHI, l'ACDI, l'Union Européenne, le GTZ, le Central Disease Contrôle and Prévention (CDC) d'Atlanta, l'université Harvard de Boston, etc.

Au Sénégal, le taux de prévalence du VIH est passé de **0,53%** en 1990 à **1,43%** en 2000. Cette évolution avec une faible augmentation du taux de prévalence sur dix (10) années est corrélée avec celle de la population mais cache la rupture de tendance, depuis 1995, en faveur de la stabilité de cet indicateur illustrée par le graphique ci-après.



Les estimations à la fin de l'année 2000 indiquent que 80 000 personnes sont infectées par le VIH/SIDA au Sénégal, dont 77 000 adultes (âge compris entre **15 et 49 ans**).

La prévalence dans cette population est estimée à **1,4%**. Le sexe ratio est de **1,3** ce qui fait **9 hommes infectés pour 7 femmes infectées**. Les estimations récentes montrent que ce sexe ratio est à 1 en 2000. La prévalence observée chez les femmes âgées de **15 à 25 ans** est de **0,84%**, elle est deux fois moins élevée que celle des femmes dont l'âge est supérieur ou égal à **25 ans** qui est de **1,70%**.

Au regard de la faible incidence chez les jeunes femmes, estimée à **1%** entre 1989 et 1998, le Sénégal pourra, en 2015, renverser et arrêter la propagation du VIH/SIDA.

Taux de prévalence

La méthodologie de collecte d'information adoptée par ce programme consiste à sélectionner des groupes sentinelles. Elle définit les 3 catégories, ci-dessous, en fonction du risque et de groupes identifiables inclus dans la Surveillance :

- le groupe à faible vulnérabilité : les **femmes enceintes**,
- le groupe à forte vulnérabilité : **les prostituées et les Hommes-IST** (infections sexuellement transmissibles),
- le groupe indicateurs : **les malades hospitalisés** des services de médecine et de maladies infectieuses et **les tuberculeux**.

Les deux tableaux ci-dessous présentent les disparités géographiques de la prévalence chez les femmes enceintes et chez les prostituées.

Prévalence femmes enceintes, sites sentinelles en 1998

		Profil			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
Sites sentinelles	Kaolak	0,72	0,92	0,00	1,64
	Saint-Louis	0,21	0,00	0,00	0,21
	Ziguin	0,62	1,25	0,00	1,87
	Thiès	0,53	0,00	0,00	0,53
	Louga	0,52	0,39	0,00	0,90
	Fatick	0,37	0,00	0,00	0,37
Total		0,54	0,60	0,00	1,14

Prévalence prostituée, sites sentinelles en 1998

		Profil			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
Sites sentinelles	Dakar	5,13	2,63	0,92	8,68
	Kaolak	15,71	11,43	1,43	28,57
	Ziguin	16,44	12,33	5,48	34,25
	Thiès	12,38	5,71	0,95	19,05
	Mbour	4,86	3,78	2,16	10,81
Total		7,58	4,66	1,66	13,90

III – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes posées par l'arrêt et le renversement de la propagation du VIH / sida sont :

- **la prévalence au niveau des femmes** : la prévalence chez les femmes âgées de **15 à 25 ans** est deux fois moins élevée que celle des femmes de plus de 25 ans . Au Sénégal, le sexe ratio est de 1,3 ce qui fait 9 hommes infectés pour 7 femmes infectées

Les estimations à la fin de l'année 2000 font état de 3000 enfants (- 15 ans) infectés par le VIH : (Dakar (600), Kaolack (400), Thiès (300), Fatick (300), Saint-Louis (300), Louga (300), Diourbel (200), Kolda (200), Ziguinchor (200) et Tamba (200).

Notons que le Sénégal mène des campagnes multi -sectorielles d'IEC et publie régulièrement un Bulletin Epidémiologique du HIV.

Enfin, le Sénégal fait parti des premiers pays à mettre en œuvre la surveillance de «seconde génération» combinant la surveillance épidémiologique et comportementale.

III – 3 Politiques et Programmes

Plusieurs campagnes d'Information, d'Education et de Communication relative au VIH menées au Sénégal dont une semaine annuelle pour les jeunes (pendant les vacances) et une semaine pour les femmes (durant l'année internationale de la femme).

Les facteurs explicatifs de la faiblesse et de la stabilité du taux de prévalence au Sénégal sont une réponse publique élargie et précoce à l'épidémie, un dialogue politique intense, un suivi et une évaluation continus des programmes de lutte.

Toutefois, des efforts sont nécessaires pour rompre le silence afin de vaincre les pesanteurs sociales qui ne facilitent pas la communication

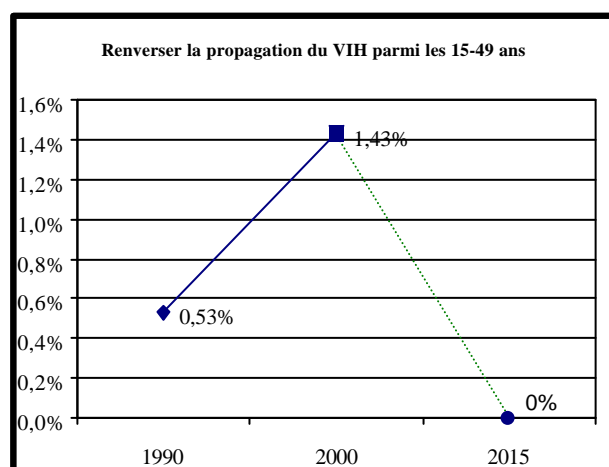
entre les personnes infectées avec leur famille. Par exemple, des malades continuent à taire leur infection au niveau de leurs parents.

III – 4 Domaines de coopération prioritaires

- Pour atteindre cet objectif, le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement dans les domaines ci-dessous :
- appuyer la recherche par le renforcement des ressources humaines et financières,
 - dépistage du VIH / SIDA au niveau national,
 - rendre disponible les moyens de la protection,
 - sensibiliser les personnes sur la prévention,
 - aider les groupes vulnérables,
 - assister les personnes infectées,
 - faciliter l'accès aux soins anti-retroviraux,
 - appuyer la mise en place de réseaux d'échanges d'expériences,
 - et intensifier les réponses nationale, locale et communautaire par la mise en place d'une institution regroupant de nombreux secteurs (ministères de l'éducation, de la défense, de la santé, des finances, de l'agriculture, des services, société civile et collectivités locales, etc.).

III – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



IV – Accès à l'eau potable

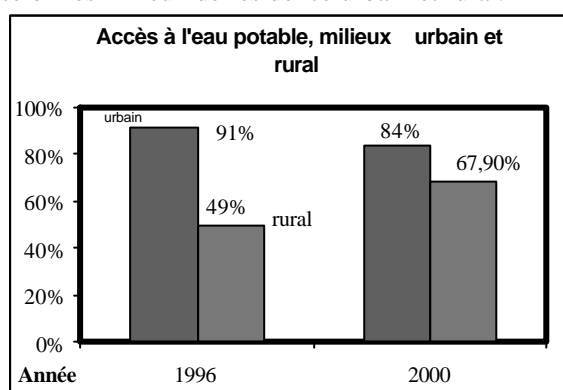
Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable

Indicateur : Augmentation de proportion des personnes utilisant de l'eau potable.

IV – 1 Situation et tendance.

En 2000, 72,7% (MICS) de la population sénégalaise avaient accès à l'eau potable. Ce taux d'accès national concentre les principales sources d'eau et concilie les disparités entre les régions et les milieux urbain et rural.

Le graphique, ci-dessous, présente l'évolution des taux d'accès à l'eau potable des populations selon les milieux de résidence urbain et rural.



Il apparaît que cet indicateur a connu une nette amélioration dans le monde rural entre 1996 et 2000.

De plus, les autorités se sont engagées pour un accès à l'eau potable de 35 litre/jour/habitant à l'an 2010 grâce au programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants.

Enfin, si plus de 60% des populations, de 5 régions, ont accès à l'eau potable en 2000 (Dakar (93%), Diourbel (77,9%), Saint-Louis (64,3%), Thiès (65,3%) et Louga (57%)), les 5 autres régions n'atteignent guère 50% notamment Kolda (27,3%) et Ziguinchor (38,4%).

IV – 2 Contraintes de l'accès à l'eau potable

Parmi les problèmes posés par l'accès à l'eau potable on peut relever :

- la privatisation d'une partie de la société nationale de distribution de l'eau et la conservation du patrimoine par l'Etat qui, assure l'accès à l'eau potable aux populations,
- les difficultés financières des collectivités locales à prendre en charge des coûts d'accès à l'eau potable,
- le renforcement des capacités des collectivités locales pour l'entretien des infrastructures.

IV – 3 Politiques et programmes

Le Gouvernement conduit un programme sectoriel eau visant l'augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable. Ce programme encourage, dans le milieu urbain, la participation du secteur privé et celle des Communautés rurales dans le monde rural.

Egalement, il s'est engagé dans un programme hydraulique d'envergure nationale.

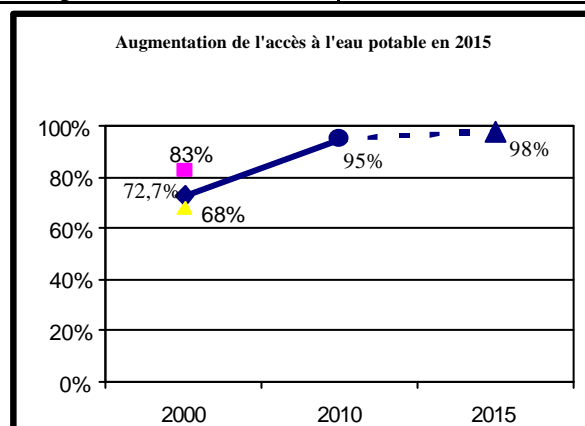
IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Au regard des disparités dans l'accès à l'eau potable, le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires dans les domaines ci-après :

- installation d'infrastructures aux niveaux central et local,
- et renforcement de capacités de planification et d'entretien des infrastructures en particulier dans le monde rural.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacités de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



V – Sécurité alimentaire

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes « souffrant de la sous-alimentation ».
Indicateur : Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

V – 1 Situation et tendance.

La proportion des enfants de moins de 5 ans vivants avec une insuffisance pondérale est passée de 20,1% en 1992 à 22,3% en 1996 pour atteindre 18,4% en 2000.

Cette évolution soutenue montre que le Sénégal peut atteindre l'objectif qui consiste à réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes souffrant de la faim.

Au Sénégal, l'alimentation et la nutrition font partie des soins de santé primaire intégrés conduits par le Ministère de la Santé. Il est soutenu par les partenaires au développement qui appuient tous les programmes initiés dans ce domaine.

Les dépenses de l'Etat en matière d'alimentation et de nutrition sont passées de 226,5 milliards F.cfa en 1995 à 177,1 milliards F.cfa.

V – 2 Contraintes de l'objectif

Au Sénégal, plusieurs facteurs expliquent la malnutrition des enfants de moins de 5 ans notamment :

- le faible pouvoir d'achat des ménages qui ne leur permet pas d'avoir une alimentation appropriée,
- la malnutrition des mères,
- les pathologies liées à la malnutrition (infections respiratoires, diarrhée, etc),

V – 3 Politiques et programmes

Les politiques et programmes du Sénégal pour réduire la malnutrition et les problèmes alimentaires sont soutenus par les partenaires au développement.

Le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale, du Programme Alimentaire Mondial (PAM), et de l'Allemagne.

Le Projet de Survie de l'Enfant bénéficie de l'appui de l'USAID. Depuis 1998, un Paquet d'Activités Intégrées sur la Nutrition (PAIN) a été mis en œuvre au niveau de 35 sur les 52 districts sanitaires.

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (**PSSA**) initié par la **FAO** vise l'augmentation de la productivité et de la production alimentaire ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat par la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des populations rurales et urbaines les plus pauvres. Il s'agit d'une stratégie opérationnelle de développement agricole et d'un plan d'action à court, moyen et long terme visant à créer les conditions d'une croissance et d'un développement durable du secteur agricole et alimentaire sur une base équitable tout en conservant les ressources naturelles.

V – 4 Domaines prioritaires de coopération

Le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement pour réduire le niveau de malnutrition des enfants de moins de 5 ans. Les domaines prioritaires de concentration de cet appui sont :

- la promotion de la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production et de la productivité agricoles,
- la diversification des sources de revenu du monde rural pour améliorer le pouvoir d'achat,
- Promotion des IEC relatives à la malnutrition des enfants de moins de 5 ans,
- Renforcement des capacités communautaires à promouvoir une alimentation adaptée à la croissance des enfants de moins de 5 ans,
- réduire les pathologies liées à la malnutrition.

V – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VI - Education

Objectif : Réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015.

Indicateur : Taux brut de scolarisation à l'école primaire.

VI – 1 Situation et tendance.

Au Sénégal, l'exécution du programme d'Education « Pour Tous » relève de l'autorité du Ministre de l'Education Nationale. Il a impliqué tous les acteurs dans la production du projet de rapport sur « Education Pour Tous (EPT) » couvrant la période 1990-1999.

Parmi les performances du Sénégal pour la réalisation de l'objectif (ci-dessus) on note la régression du taux d'analphabétisme de 68,9 % en 1988 à 48,9% en 1999; l'augmentation des effectifs du préscolaire de 17042 (90/91) à 23625 (98/99), l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons qui est passé de 0,72 en 1990/91 à 0,79 en 1998/99 puis à 0,90 en 2000/01, la construction de salle de classes, le recrutement d'enseignants et l'implication des autres acteurs de l'éducation, etc.

De plus, le taux Brut de Scolarisation (TBS) a progressé régulièrement passant de 56,81% en 1990/91 à 65,5% en 1998/99.

Années	TBS	Garçons	Filles
90/91	56,81%	66,24%	47,62%
91/92	55,84%	64,69%	47,08%
92/93	54,27%	62,70%	45,92%
93/94	54,59%	63,03%	46,23%
94/95	54,61%	62,69%	46,61%
95/96	57,03%	64,31%	49,83%
96/97	59,70%	66,70%	52,90%
97/98	61,70%	68,00%	55,50%
98/99	65,50%	73,10%	58,10%
99/00	68,3	73,10	63
00/01	69,4	73,9	64,8

VI – 2 Contraintes de l'objectif

La progression régulière du taux brut de scolarisation montre que le Sénégal peut réaliser l'accès universel à l'éducation en 2015.

Toutefois, il devra surmonter certaines difficultés notamment :

- le manque de ressources financières,
- la coordination des interventions des partenaires au développement,
- l'amélioration du pilotage grâce à une maîtrise et une diffusion des statistiques,
- l'instabilité institutionnelle suite aux remaniements ministériels, la dissolution-fusion et/ou la création de nouvelles directions) qui ne facilite pas le suivi et l'évaluation des actions;
- la paupérisation des populations,
- les établissements à cycle incomplet dans les zones périphériques.

VI – 3 Politiques et programmes

Dès 1991, il a créé un ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales qui deviendra, en 1995, un ministère délégué chargé de l'éducation de base et des langues nationales. Egalement, il a adopté la loi d'orientation nationale n° 91-22 du 16 février 1991 en faveur de l'éducation de base.

Le Sénégal a mené plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation avant la mise en place de projets éducatifs afin d'obtenir l'implication des populations. Il conduit un programme décennal d'envergure nationale pour le développement et la modernisation du secteur de l'éducation.

Pour améliorer l'accès, les autorités ont mis en place un ministère chargé de la petite enfance afin de développer des structures alternatives «la case des tous petits » pour avoir un taux de pré-scolarisation de 30% en 2008.

Dans cette perspective, il faudra absorber 278 000 nouveaux enfants puis construire et équiper 308 centres et garderies préscolaires par an tout en renforçant les compétences des éducateurs préscolaires.

En 1998, l'Etat a mis en œuvre le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui fixe les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'éducation pour les dix prochaines années.

Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par le gouvernement en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation pour impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif.

Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : (i) la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010 (ii) la réallocation de 49 % du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire (iii) l'accès et le maintien des filles dans tous les niveaux d'enseignement (iv) un accès plus important d'élèves dans l'enseignement moyen et secondaire (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et la recherche universitaire.

Enfin, le Gouvernement se propose de mettre en place des cantines scolaires, des blocs sanitaires et des points d'eau dans les écoles.

IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Le Sénégal bénéficie de l'appui des partenaires au développement en matière de population et de vie familiale (FNUAP), éducation à l'environnement (CILS), éducation pour la santé (UNICEF), éducation pour la paix (Croix Rouge), développement de modèles alternatifs (ACIDI, UNICEF), etc.

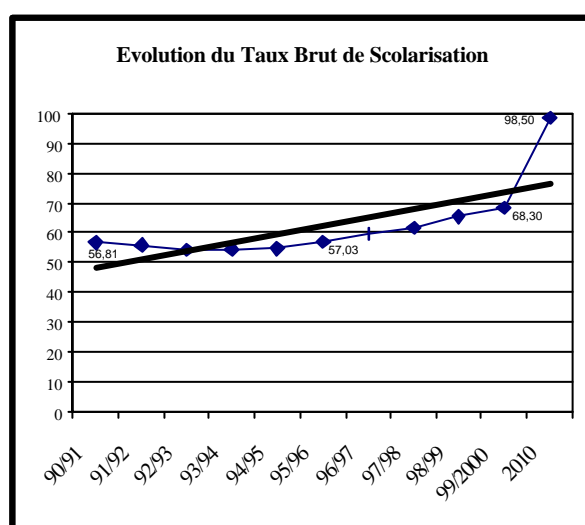
Enfin, pour réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015, il a besoin d'appui dans les domaines ci-après :

- renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de coordination et de pilotage,

- construction et réhabilitation de salles de classes,
- soutien aux écoles privées et communautaires
- renforcement de la scolarisation des enfants notamment celle des filles.
- élaboration d'un curriculum pour améliorer l'apprentissage,
- modernisation du système éducatif par l'équipement des écoles en informatique
- appui pédagogique aux Classes à double flux, multigrades (manuels scolaires),
- éducation non formelle.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



VII – Parité genre

Objectif : Eliminer les disparités au niveau genre dans l'éducation primaire et secondaire.

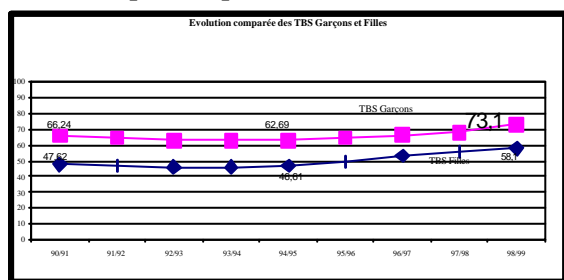
Indicateur : Indice de parité dans le primaire et dans le secondaire.

V – 1 Situation et tendance.

Avec un indice de parité de 0,90 à l'admission (2000/01), le Sénégal peut réaliser, en 2005, la parité au niveau de l'éducation primaire (cf. Tableau ci-dessous).

	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
MF	45.2	48.2	47.3	48.9	59.8	61.3	57.0	66.9
M	52.5	54.1	55.2	58.1	66.5	67.2	62.4	70.3
F	38.4	40.8	40.0	40.3	53.6	55.8	52.1	63.4
F/M	0.73	0.75	0.72	0.69	0.81	0.83	0.83	0.90

Cet indice a régulièrement progressé en passant par un niveau historique 0,69 en 94/95. Toutefois, cette progression cache des disparités d'une part entre les régions et les zones de résidence (urbaine ou rurale) et d'autre part entre les niveaux d'éducation du primaire (CI en 97/98, Sénégal (0,83), Dakar (0,89), Kaolack (0,70), Louga (0,76), etc.). Par ailleurs, l'évolution comparée des taux bruts de scolarisation par sexe (période 90/91 à 1998/99) montre que l'écart se résorbe de plus en plus.



Les statistiques scolaires révèlent que le taux d'abandon se situe à moins de 6%. Les filles abandonnent plus que les garçons (au CM1 leur taux atteint 7.7%). Pour tous les niveaux confondus, le taux de redoublement des filles est supérieur à celui des garçons. Enfin, l'indice de parité de l'année scolaire 2000/2001 est de 6,6 dans l'enseignement moyen et de 0,5 dans le secondaire.

V – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes auxquelles le Sénégal est confronté dans le cadre de la réalisation de cet objectif sont essentiellement :

- les résistances socio - culturelles,
- les redoublements des filles aux niveaux primaire et secondaire,
- le taux d'abandon des filles.

IV – 3 Politiques et programmes

En plus du document présentant les efforts des autorités en faveur de l'éducation « Pour tous », le Sénégal, conduit un Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF) Au niveau national, les effectifs de l'élémentaire ont connu une croissance annuelle moyenne de 4,8% (filles 5,7% contre 4,2% garçons) Le rythme de croissance des effectifs féminins a été plus soutenu que celui des garçons (5,7% contre 4,2%).

Plusieurs programmes et projets sont conduits par le gouvernement pour éliminer les disparités genres notamment la Scolarisation des Filles (SCOFI), le Projet d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF), le Projet d'éducation des Filles en Mathématiques (FEMSA) et le Projet Education à la Vie Familiale (EVF).

IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération de coopération pour l'élimination des disparités de type genre dans l'éducation sont :

- la scolarisation des filles,
- l'élimination des disparités entre les régions
- l'élimination des disparités entre les zones urbaines et rurales,
- la sensibilisation et le soutien des parents d'élèves.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VIII – Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Réduire, de 2/3, en 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5ans.

Indicateur : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

V – 1 Situation et tendance.

Les données récentes relatives à la situation des enfants montrent que le Sénégal peut, en 2015, réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

L'évolution de la mortalité des enfants entre 1992 et 2000 est consignée dans le tableau ci-après :

Enquêtes	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
ESIS 1999/2000	70,1	80,9	145,3
EDS III 1997	69,4	75,1	139,3
EOI 1996	60,0	98,0	154
EDS II	76,0	87,4	156,7
Variation (en % entre 1992 et 2000)	-8	-7	-7

Source : MICS II- 2000

V – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes de la réduction en 2015, de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5ans sont :

- la mortalité des enfants de moins de 5 ans résident en zone rurale,
- l'alimentation des enfants de moins de 5 ans,
- l'accès à l'eau potable et aux services de santé,
- les maladies diarrhéiques, respiratoires et celles ciblées par le Programme Elargi de Vaccination (PEV) en particulier la rougeole,
- le faible niveau des équipements sanitaires en particulier dans les zones rurales,
- la sensibilisation sur la santé de la mère et de l'enfant.

IV – 3 Politiques et programmes

L'exécution du PDIS, conduit par le Gouvernement, montre son engagement à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

De plus, il a impliqué les comités de santé, les collectivités locales et les partenaires au développement dans l'amélioration de la qualité des services de santé.

Il s'y ajoute que, les autorités ont introduit l'éducation sanitaire dans l'enseignement pour sensibiliser davantage les populations sur les infections en particulier celle du VIH.

Par ailleurs, les principales maladies transmissibles pourraient être contrôlées à l'horizon 2015 grâce à la relance du programme élargi de vaccination qui sera mis en œuvre dès le 2^{ème} semestre 2001. Dans cette perspective, il devrait bénéficier d'un engagement politique soutenu et bénéficier de l'appui des partenaires au développement.

IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- l'« opérationnalisation » du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP),
- le renforcement des capacités de coordination et de pilotage de toutes les actions relatives à la santé des populations,
- la mobilisation de ressources par des remises de dettes et par des restrictions budgétaires au profit de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans en particuliers ceux vivant en zone rurale.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

IX – Santé de la reproduction

Objectif : Réduire de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle en 2015.

Indicateur : Accès universel, en 2015, aux services de santé de la reproduction.

V – 1 Situation et tendance.

Pour réaliser cet objectif le Sénégal devra améliorer son système d'information relatif à la mortalité maternelle.

Apparemment, il est difficile d'obtenir une série chronologique comparant l'évolution du taux de mortalité maternelle. La seule information disponible est celle de l'EDS II en 1992 qui l'estime à 510 pour 100.000 naissances vivantes avec des disparités régionales notables (ce taux est de 1000 pour 100.000 naissances vivantes à Kolda).

Cette absence de collecte de données et leur mise à jour régulière ne facilite ni l'évaluation ni la prévision de tendances et de rupture de tendances.

V – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes de la réduction de $\frac{3}{4}$ du taux de mortalité maternelle sont :

- l'absence d'une collecte d'information régulièrement mise à jour,
- le renforcement des capacités de management des actions visant la réduction de la mortalité maternelle,
- l'accès aux services de santé de la reproduction,
- l'implication de la société civile et du secteur privé dans la santé de la reproduction,
- les conséquences des grossesses involontaires,
- et les conséquences de certaines maladies (malaria, VIH, tuberculose, etc.).

IV – 3 Politiques et programmes

De nombreuses réformes sont en cours dans le secteur de la santé pour améliorer la santé publique.

Avec le projet «Faire de la maternité sans risque une réalité» le Sénégal se dote ainsi d'un instrument de lutte contre la mortalité maternelle, de planification, de coordination et d'évaluation de l'accessibilité aux soins obstétricaux d'urgence (SOU).

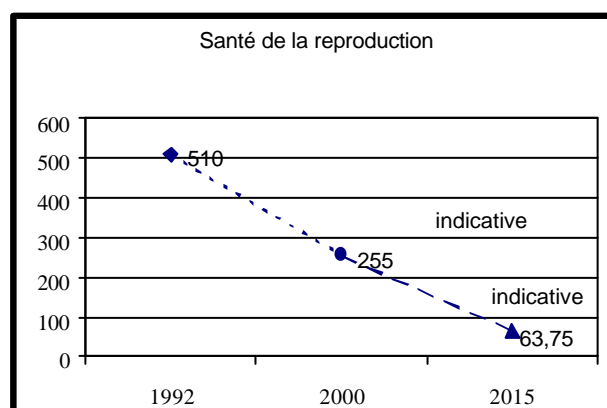
IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- la collecte de données,
- le renforcement des capacités de traitement et d'analyse de données d'enquêtes,
- la prise en compte de la variable genre dans les statistiques sanitaires,
- la planification familiale,
- la coordination des activités de lutte contre la mortalité maternelle,
- la réduction des disparités régionales,
- l'allocation des ressources humaines et financières,
- le renforcement des capacités économiques des femmes rurales en particulier (impact sanitaire important).

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



- hypothèse 50% du nombre de décès en 1992 ;
- hypothèse 25% du nombre de décès en 2000.

X – Environnement

Objectif : Elaborer une stratégie nationale pour renverser, en 2015, la tendance à la perte de ressources naturelles.

Indicateur : Développer une stratégie nationale pour un développement durable.

V – 1 Situation et tendance.

Depuis 1968, le Sénégal initie des politiques environnementales pour un développement durable.

Dans cette perspective, neuf (9) structures en charges de ces politiques se sont succédées :

- la Commission Consultative de la Protection de la Nature et de la Conservation des Ressources Naturelles, mai 1968 ,
- la Commission Nationale de l'Environnement, créée le 20 Avril 1971
- le Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Environnement, Avril 1973,
- le Ministère du Développement Industriel et de l'Environnement, Juin 1975,
- le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, Mai 1979
- le Ministère de la Protection de la Nature, avril 1983,
- le Ministère du Tourisme et de la Protection de la Nature, créé en 1990
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), juin 1993,
- le Ministère de la jeunesse, de l'Environnement et de l'hygiène Publique (MJEHP), mai 2001.

Presque tous les plans nationaux ont privilégié les problèmes de l'environnement notamment le deuxième plan (1964-1969) qui considère l'aménagement du territoire, le sixième plan (1981 - 1985) : la lutte contre l'avancée du désert et l'Etude prospective "Sénégal 2015" de juillet 1989 qui considère le déboisement et les ponctions de plus en plus importantes exercées sur les ressources halieutiques et hydriques.

Avec la mise en place du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et du Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE), le Sénégal s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).

Malgré cette réponse soutenue apportée aux problèmes d'environnement, le Sénégal devra renverser la tendance à la perte de ressources naturelles.

V – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif sont :

- l'absence d'un Data Warehouse (Entrepôt de données) de l'environnement,
- l'absence d'enquêtes environnementales régulièrement mises à jour,
- la réorganisation des statistiques pour l'évaluation de l'impact des phénomènes d'environnement,
- l'implication soutenue du gouvernement, de la société civile et du secteur privé dans l'élimination des pertes de ressources en faveur de la réduction de la pauvreté,

IV – 3 Politiques et programmes

Avec la déclaration de Stockholm du 16 juin 1972 et la Conférence de RIO sur la biosphère tenue au mois de juin 1992, la relation entre environnement et pauvreté paraît plus évidente tant aux populations qu'aux décideurs.

En effet, les autorités sont conscientes du fait que les populations victimes et, en partie acteurs de la dégradation de l'environnement, n'ont aucune raison de changer leur comportement ou les pressions qu'elles exercent sur les ressources pour satisfaire leurs besoins énergétiques, si les politiques économiques ne réduisent pas la pauvreté.

Les politiques et programmes de protection de l'environnement et à lutter contre les pertes de ressources naturelles sont sous la responsabilité du Ministère de la jeunesse, de l'Environnement et de l'hygiène Publique (MJEHP).

Pour renverser, en 2015, la tendance à la perte de ressources, le Sénégal a produit, dans le cadre de l'élaboration du **PNAE**, plusieurs études et enquêtes relatives à l'estimation du coût financier des problèmes d'environnement, au consentement à payer des populations pour une meilleure qualité de vie, à l'intégration du paramètre environnement dans la comptabilité publique et à l'esquisse d'un modèle d'évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles.

Enfin, le Sénégal a établi un recensement exhaustif des établissements classés et le relèvement de la taxe d'environnement qui était de 30 000 Fcfa (loi 83-05 et arrêté 86-15) pour réduire les pressions sur les ressources naturelles.

IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des politiques économiques,
- la diffusion de l'information environnementale détenue par les structures compétentes,
- la conduite d'enquêtes d'envergure nationale sur le consentement des sénégalais à payer pour une meilleure qualité de vie,
- la mise en place d'une base de données environnementales.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible